

Memorial
des
Großherzogthums Luxemburg.



MEMORIAL
DU
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Mittwoch, 15. Januar 1879.

Nr. 6.

MERCREDI, 15 janvier 1879.

Beschluß, wodurch die Liste der für 1879 angeführten Beschäler veröffentlicht wird.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung;

Nach Einsicht des Reglements vom 14. December 1861 über die Züchtung der Pferde-, Hornvieh- und Schweinezucht, und des Beschlusses vom 17. December 1877, betreffend die Untersuchung der während 1879 zur Beschälung bestimmten Hengste;

Nach Einsicht des Registers der Hengste, welche durch die auf Grund letzterwähnten Beschlusses eingesetzte Commission untersucht und zur Beschälung während 1879 angeführt worden sind;

Beschließt:

Einziger Artikel. Die Tabelle der Namen der Eigenthümer der für 1879 zur Beschälung fremder Stuten angeführten Hengste, nebst den in das von der Züchtungscommission geführte Register eingeschriebenen Angaben, soll gegenwärtigem Beschlusse folgend, ins „Memorial“ eingerückt und in allen Gemeinden des Landes veröffentlicht und angeschlagen werden. Ein Exemplar davon wird jedem Staatsstierarzte und jeder Gendarmerie-Station zugefertigt.

Luxemburg den 15. Januar 1879.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
F. de Blochausen.

Arrêté portant publication de la liste des étalons admis à la monte pour 1879.

LE MINISTRE D'ÉTAT, PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT;

Vu le règlement du 14 décembre 1861 pour l'amélioration de la race des chevaux, de la race des bêtes à cornes et de celle des porcs; et vu son arrêté du 17 décembre dernier, relatif à l'examen des étalons destinés à la monte pendant 1879;

Vu le registre d'inscription des étalons examinés par la commission instituée par ce dernier arrêté et admis pour la monte pendant l'année courante;

Arrête:

Article unique. Le tableau contenant les noms des propriétaires des étalons admis pour la saillie des juments d'autrui pendant 1879, ainsi que les renseignements portés au registre tenu par la commission chargée de les examiner, sera inséré au *Mémorial*, à la suite du présent arrêté; il sera en outre publié et affiché dans toutes les communes du Grand-Duché, et un exemplaire en sera transmis aux vétérinaires du Gouvernement et à chaque station de gendarmerie.

Luxembourg, le 15 janvier 1879.

Le Ministre d'État, Président
du Gouvernement,
F. DE BLOCHAUSEN.

Liste der für 1879 angeführten Hengste.

Relevé des étalons admis à la monte pendant l'année 1879.

Der Beschälungspreis ist für alle Hengste auf 15 Fr. festgesetzt. — Sämmtliche Hengste der Liste können in allen Gemeinden des Großherzogthums zur Beschälung verwendet werden. — Le prix de saillie pour chaque étalon admis est de 15 fr. — Tous les étalons de la liste peuvent être employés à la saillie dans toutes les communes du Grand-Duché.

Zehnfache Nummer No d'ordre.	Eigentümer. Propriétaires des étalons.	Größe. Taille.	Alter. Age.	Signalement der Hengste. — Signalement des étalons.
1	Witry, Victor, cultivateur à Strassen.	1 62	6	Belgisch. — Silberapfelschimmel. Belge. — Gris argenté pommelé.
2	Huberty, Jean, cultivateur à Reuland.	1 60	5	Belgisch. — Rothbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
3	Limpach, Michel, cultivateur à Belvaux.	1 60	6	Condroz. — Rothbraun mit Blässe. Condroz. — Bai brun, marqué en tête.
4	Vandyk, Jean-Nicolas, cultivateur à Bascharage.	1 60	7	Inländisch. — Rothschimmel mit Blümchen. Indigène. — Gris rouan, légère marque en tête.
5	Schintgen, Jean, cultivateur à Asselscheuer.	1 60	4	Belgisch. — Eisenschimmel. Belge. — Gris de fer.
6	Giesch, Nicolas, cultivateur à Kahler.	1 60	4	Belgisch. — Apfelschimmel. Belge. — Gris pommelé.
7	Cahen, Oscar, marchand de chevaux à Luxemb.	1 60	6	Belgisch. — Dunkelfuchs mit Laterne, weiße Mähnen- und Schweifhaare. Belge. — Alezan foncé, belle face, crins lavés.
8	Vandyk, Nicolas, junior, cultivateur à Kayl.	1 58	8	Belgisch. — Kirschbraun mit Blümchen. Belge. — Bai cerise, légère marque en tête.
9	Cahen, Oscar, marchand de chevaux à Luxemb.	1 61	5	Belgisch. — Stiefelfuchs, durchgehender Blässe mit Fessel. Belge. — Alezan moucheté, lisse prolongée, quatre balzanes.
10	Levy Seligmann, dit Michel, marchand de chevaux à Luxemb.	1 50	5	Belgisch. — Apfelschimmel. Belge. — Gris pommelé.
11	Bosseler, Jean-Pierre, cultivateur à Reckange.	1 58	5	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
12	Engel, Nicolas, fermier à Gras.	1 57	6	Belgisch. — Rothbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
13	Lambert, Urbain, cultivateur à Bourglinster.	1 60	5	Belgisch. — Rothbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
14	Reiff, Pierre, cultivateur à Strassen.	1 60	6	Belgisch. — Rothbraun ohne Abzeichen. Belge. — Bai brun zain.
	Reiff, Georges, cultivateur à Strassen.	1 58	6	Belgisch. — Rothbraun. Belge. — Bai fauve.

		Mètres.	Ans.	
16	Merges, François, cultivateur à Rippweiler. §	1 62	5	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässenstern. Belge. — Bai cerise avec lisse en tête.
18	Fries, Théodore, cultivateur à Bertrange.	1 55	6	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
19	Cahen, Oscar, marchand de chevaux à Luxemb.	1 63	4	Belgisch. — Kirschbraun mit durchgehender Blässe. Belge. — Bai cerise, marqué en tête avec lisse prolongée.
20	Musquar, Adolphe, cultivateur à Buehlholtz (Flarweil).	1 55	4	Inländisch — Eisenschimmel. Indigène. — Gris de fer.
21	Kunert, Pierre, cultivateur à Mondercange.	1 60	5	Belgisch. — Selbstsalbe mit Blümchen. Belge. — Gris aubère, légère marque en tête.
22	Käesch, Nicolas, cultivateur à Noertrange.	1 62	8	Belgisch. — Rothbraun mit Blümchen. Belge. — Bai brun, trace de marque en tête.
23	Diederich, Cathérine, veuve, cultivatrice à Dalheim.	1 53	3	Inländisch. — Kastanienbraun mit Blümchen. Indigène. — Bai marron, légère marque en tête.
24	Engel, Nicolas, fermier à Gras.	1 50	3	Inländisch. — Brandfuchs mit Blässe. Indigène. — Alezan brûlé, marqué en tête.
25	Sadeler, Claude, cultivateur à Rumelange.	1 60	3	Inländisch. — Rothschimmel mit Blässe. Indigène. — Gris rouan marqué en tête.
26	Nicolay, Jean-Pierre, cultivateur à Meispelt.	1 56	4	Inländisch. — Rothschimmel mit Blässe. Indigène. — Gris rouan marqué en tête.
27	Levy, David, marchand de chevaux à Luxemb.	1 50	5	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe und zwei Hinterfessel. Belge. — Bai cerise, marqué en tête, deux balzanes postérieures.
28	Feyder, Jean, cultivateur à Strassen.	1 55	3	Inländisch. — Brandfuchs, weiße Mähnen- und Schweiffhaare mit durchgehender Blässe. Indigène. — Alezan, crins lavés, marqué en tête, avec lisse prolongée.
29	Olinger, Pierre, cultivateur à Weiler-la-Tour.	1 50	4	Inländisch. — Kastanienbraun ohne Abzeichen. Indigène. — Bai marron zain.
30	Lambert, Nicolas, fermier à Betzdorf.	1 55	4	Inländisch. — Rothbraun ohne Abzeichen. Indigène. — Bai zain.
31	Zeimes, Henri, cultivateur à Burange.	1 50	5	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe. Belge. — Bai cerise, marqué en tête.
32	Muller, Christophe, fermier à Schlevenhof (Loudelange).	1 60	6	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
33	Hausemer, François, cultivateur à Sanem.	1 60	3	Inländisch. — Kirschbraun mit Blümchen. Indigène. — Bai cerise, trace de marque en tête.
34	Laux, Nicolas, cultivateur à Kayl.	1 58	5	Inländisch. — Rothschimmel. Indigène. — Gris rouan.

		mètres.	ans.	
35	Bosseler, Michel, cultivateur à Bettingen.	1 58	3	Inländisch. — Rothbraun mit Blässe. Indigène. — Bai brun, marqué en tête.
36	Kaysler, Michel, cultivateur à Itzig.	1 58	4	Inländisch. — Kirschbraun mit Blümchen, rechter Hinterfessel. Indigène. — Bai cerise, légère marque en tête, balzane au postérieur hors montoire.
37	Votel, Adolphe, fermier à Schœnfels.	1 55	3	Belgisch. — Kastanienbraun mit Blässe. Belge. — Bai marron, marqué en tête.
38	Levy, David, marchand de chevaux à Luxemb.	1 54	4	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe. Belge. — Bai cerise, marqué en tête.
39	Hippert, Nicolas, cultivateur à Schrassig.	1 55	3	Inländisch. — Rothschimmel mit Stern. Indigène. — Gris rouan, marqué en tête.
40	Weynand, Jean, fermier à Mersch.	1 55	3	Inländisch. — Rothschimmel. Indigène. — Gris rouan.
41	Freymann, Pierre, cultivateur à Mamer.	1 55	3	Inländisch. — Rothschimmel mit Blässe. Indigène. — Gris rouan, marqué en tête.
42	Bosseler, François, cultivateur à Reckange.	1 55	4	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
43	Barthel, Pierre, cultivateur à Mensdorf.	1 55	4	Inländisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Indigène. — Bai foncé, marqué en tête.
44	Dondelinger, Louis, cultivateur à Soleuvre.	1 55	5	Inländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
45	Marx, Jean, cultivateur à Frisange.	1 58	3	Inländisch. — Kirschbraun ohne Abzeichen. Indigène. — Bai cerise zain.
46	Weber, Jean, fermier à Limpach.	1 50	3	Inländisch. — Kastanienbraun ohne Abzeichen. Indigène. — Bai marron zain.
47	Pinel, Michel, cultivat. à Boedt (Waldbredimus).	1 50	3	Inländisch. — Rapp mit Blümchen, zwei Hinter- fessel. Indigène. — Noir, légère marque en tête, deux balzanes postérieures.
48	Kirsch, Pierre, cultivateur à Wickrange.	1 55	4	Inländisch. — Gelbfalb mit verlängerter Blässe und Milchmaul. Indigène. — Gris aubère, marqué en tête avec lisse prolongée, buvant dans son blanc.
49	Diederich, Jacques, cultivateur à Ehlerange.	1 55	3	Inländisch. — Brandfuchs mit Blässe. Indigène. — Alezan brûlé, marqué en tête.
50	Miny, Jean-Pierre, fermier à Steinbörn.	1 60	hors d'âge.	Inländisch. — Dunkelfuchs mit Blässe. Indigène. — Bai foncé, marqué en tête.
51	Bosseler, Michel, cultivateur à Bettingen.	1 58	4	Inländisch. — Rothbraun mit Blässe. Indigène. — Bai brun, marqué en tête.

	Mètres.	Ans.	
52	Libert, Nicolas, cultivateur à Rodembourg.	1 55	3 Inländisch. — Goldfuchs mit verlängerter Blässe und Milchmaul. Indigène. — Alezan doré, marqué en tête, avec lisse prolongée, buvant dans son blanc.
53	Kohner, Pierre, cultivateur à Bettembourg.	1 55	4 Inländisch. — Rothschimmel mit Blässe. Indigène. — Gris rouan marqué en tête.
54	Becker, Jean-Pierre, fermier à Grevels.	1 55	3 Inländisch. — Kirschbraun mit Stern. Indigène. — Bai cerise, pelote en tête.
55	Schintgen, Jean, cultivateur à Asselscheuer.	1 56	3 Inländisch. — Rothbraun mit Blümchen. Indigène. — Bai brun, trace de marque en tête.
56	Kremer, Jean-Guillaume, cultivateur à Schouweiler.	1 60	4 Inländisch. — Apfelschimmel mit Tigerhaaren. Indigène. — Gris pommelé, charbonné.
57	Reuter, Michel, cultivateur à Clemency.	1 55	3 Inländisch. — Rothschimmel mit Blässe. Indigène. — Gris rouan, marqué en tête.
58	Müller, Pierre, fermier à Bertrange.	1 55	3 Inländisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Indigène. — Bai foncé, marqué en tête.
59	Huberty, Jean, cultivateur à Reuland.	1 60	5 Inländisch. — Apfelschimmel. Indigène. — Gris pommelé.
60	Altmann, Jacques, cultivateur à Schuttrange.	1 55	4 Inländisch. — Dunkelbraun mit Blümchen. Indigène. — Bai foncé, légère marque en tête.
61	Kerschenmeyer, Pierre, cultivateur à Differdange.	1 60	8 Belgisch. — Kastanienbraun, mit rechtsseitiger Laterne zwei Hinterfessel. Belge. — Bai marron, belle face, balzane au bipède postérieur.
62	Hansen, Nicolas, cultivateur à Beyren.	1 55	3 Inländisch. — Rothbraun mit Blässe. Indigène. — Bai brun, marqué en tête.
63	Molitor, Jean, cultivateur à Oberdonven.	1 55	3 Inländisch. — Dunkelbraun ohne Abzeichen. Indigène. — Bai foncé zain.
81	Gengler, Mathias, cultivateur à Reichlange.	1 60	6 Belgisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Belge. — Bai foncé, marqué en tête.
82	Schröder, Edouard, cultivateur à Rippweiler.	1 65	6 Belgisch. — Kirschbraun mit Blümchen. Belge. — Bai cerise, légère marque en tête.
83	Didier, Pierre, cultivateur à Ospern.	1 62	7 Belgisch. — Rothbraun ohne Abzeichen. Belge. — Bai brun zain.
84	Levy, Seligmann, dit Michel, marchand de chevaux à Luxemb.	1 63	5 Percheron gekreuzt. — Rothbraun mit Blässe. Croisé percheron. — Bai brun marqué en tête.
85	Gengler, Mathias, cultivateur à Reichlange.	1 60	5 Belgisch. — Rothbraun mit Blümchen. Belge. — Bai brun, trace de marque en tête.
86	Käsch, Nicolas, cultivateur Noertrange.	1 56	3 Belgisch. — Kastanienbraun ohne Abzeichen. Belge. — Bai marron zain.

		mètres.	ans.	
87	Schroeder, Edouard, cultivateur à Rippweiler.	1 60	3	Belgisch. — Semmelfalch mit schwarzen Mähnen- und Schweifhaaren, Halsstrich und Blässe. Belge. — Isabelle, crins noirs, raie de mulet, marqué en tête.
88	Levy Seligmann, dit Michel, marchand de chevaux à Luxemb.	1 56	3	Belgisch. — Stapp mit Blässe. Belge. — Noir marqué en tête.
89	Didier, Pierre, cultivateur à Ospern.	1 62	5	Belgisch. — Dunkelbraun mit Blässe. Belge. — Bai foncé, marqué en tête.
90	Kayser, Théodore, aubergiste à Oetrange.	1 62	4	Belgisch. — Kirschbraun mit Blässe. Belge. — Bai cerise, marqué en tête.
91	Schintgen, André, cultivateur à Born.	1 56	3	Fnländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
92	Spartz, Michel, cultivateur à Fohren.	1 60	5	Belgisch. — Rothbraun mit Blässe. Belge. — Bai brun, marqué en tête.
93	Levy Seligmann, dit Michel, marchand de chevaux à Luxemb.	1 58	6	Belgisch. — Kaslianenbraun mit Blässe. Belge. — Bai marron, marqué en tête.
94	Meyers, Nicolas (Linden), cultivateur à Derebach.	1 60	4	Fnländisch. — Kirschbraun, verlängerte Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête avec lisse prolongée.
95	Birekel, Nicolas, cultivateur à Rspeldange (Diekirch)	1 57	5	Fnländisch. — Kirschbraun mit Blässe. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête.
96	Kehl, François, fermier à Scheuerhof (Vianden).	1 56	4	Fnländisch. — Dunkelbraun ohne Abzeichen. Indigène. — Bai brun zain.
97	Weinandy, Michel, cultivateur à Nœrtrange.	1 60	3	Fnländisch. — Kirschbraun mit verlängerter Blässe, linker Hinterfessel. Indigène. — Bai cerise, lisse en tête, balzane au postérieur montoire.
98	Tibesar, Michel, cultivateur à Stegen.	1 60	4	Fnländisch. — Kirschbraun mit verlängerter Blässe zwei Hinterfessel. Indigène. — Bai cerise, marqué en tête avec lisse prolongée, balzane au bipède postérieur.
99	Even, Henri, fermier à Beaufort.	1 65	hors d'âge.	Gekreuzt. — Kirschbraun mit Blässe, linker Hinter- fessel, tigerfleckig am Sattel. Croisé anglo-normand. — Bai cerise, marqué en tête, balzane postérieur montoire, rubican sur la sellette.
100	Schintgen, André, cultivateur à Born.	1 58	3	Fnländisch. — Stapp mit verlängerter Blässe, rechter Hinterfessel. Indigène. — Noir, avec lisse prolongée en tête, trace de balzane au postérieur hors montoire.
101	Weiler, Michel, cultivateur à Landscheid.	1 55	3	Fnländisch. — Rothbraun mit Blässe. Indigène. — Bai brun, marqué en tête.

Bekanntmachung. — Prüfungsjury.

Die Jury für das Notariat, bestehend aus den HH. J. B. Klein, vormaliger Notar zu Luxemburg, als Präsident, Karl Rischard, General-Advocat zu Luxemburg, Mertens, Notar zu Wiltz, G. Würth, Notar zu Wormeldange, als Mitglieder, und Xavier Eyschen, Richter zu Luxemburg, als Mitglied-Secretär, wird am 23. und 24. Januar c. in einem der Säle des hiesigen Justizgebäudes zusammentreten, um zur Prüfung des Hrn. Nicolaus Leo Schumacher, aus Niederkerfchen, Recipient für die Notariatscandidatur, zu schreiten.

Die schriftliche Prüfung ist auf Donnerstag, den 23. und Freitag, den 24. Januar c., am ersten Tage von 3 bis 6 Uhr Nachmittags, und am zweiten Tage von 9 Uhr bis Mittag, festgesetzt.

Die mündliche Prüfung findet am 24. Januar von 3 bis 6 Uhr Nachmittags statt.

Luxemburg den 14. Januar 1879.

Der General-Director der Finanzen,
B. v. Röbe.

Bekanntmachung. — Gemeindeverwaltung.

Durch Beschluß des Unterzeichneten vom heutigen Tage, ist Hrn. Dominik Kirpach, auf sein Ansuchen, ehrenvolle Entlassung aus seinem Amte als Schöffe der Gemeinde Leudelingen ertheilt worden.

Luxemburg den 14. Januar 1879.

Der General-Director des Innern,
H. Kirpach.

Bekanntmachung. — Märkte.

Durch Königl.-Großh. Beschluß vom 2. d. Mts., ist die Gemeinde-Verwaltung von Redingen zur Abhaltung eines Marktes am Mittwoch jeder Woche in der Ortschaft gleichen Namens ermächtigt worden.

Luxemburg den 14. Januar 1879.

Der Staatsminister, Präsident
der Regierung,
F. de Blochausen.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour le notariat, composé de MM. J.-B. Klein, ancien notaire à Luxembourg, président; Ch. Rischard, avocat-général à Luxembourg; Mertens, notaire à Wiltz; E. Würth, notaire à Wormeldange, membres, et Xavier Eyschen, juge à Luxembourg, membre-secrétaire, se réunira les 23 et 24 janvier courant dans une des salles du palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de M. Nicolas-Léon Schumacher, de Bascharage, récipiendaire pour l'examen de candidat-notaire.

L'examen par écrit est fixé aux jeudi, 23 et vendredi, 24 janvier courant, le premier jour de 3 à 6 heures de l'après-midi et le second jour de 9 heures à midi.

L'examen oral aura lieu le 24 janvier, de 3 à 6 heures de l'après-midi.

Luxemburg, le 14 janvier 1879.

Le Directeur général des finances,
V. DE ROEDÉ.

Avis. — Administration communale.

Par arrêté du soussigné en date de ce jour, démission honorable a été accordée, à sa demande, à M. Dominique Kirpach de ses fonctions d'échevin de la commune de Leudelage.

Luxemburg, le 14 janvier 1879.

Le Directeur général de l'intérieur,
H. KIRPACH.

Avis — Marchés.

Par arrêté royal grand-ducal du 2 du mois courant, l'administration communale de Redange a été autorisée à faire tenir dans la localité de ce nom un marché hebdomadaire fixé au mercredi de chaque semaine.

Luxemburg, le 14 janvier 1879.

Le Ministre d'Etat, Président
du Gouvernement,
F. DE BLOCHAUSEN.

BANQUE NATIONALE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

État mensuel. — Situation au 31 décembre 1878.

Actif.	Passif.
Versements restant à appeler . . . frs. 7,500,000 »	Capital frs. 15,000,000 »
Caisse » 867,650 07	Billets en circulation *) » 2,466,266 88
Portefeuille » 11,242,445 32	Comptes courants » 1,184,692 19
Fonds publics » » »	Dépôts d'espèces » 907,935 98
Dépôts volontaires de titres . . . » 21,955,250 »	Déposants » 21,955,250 »
Divers » 615,555 96	Divers » 666,734 30
frs. 42,180,879 35	frs. 42,180,879 35

*) Les billets de la Banque Nationale sont admis en paiement dans les caisses de l'État.

Taux d'escompte et d'intérêt :

Traites acceptées	4½ pCt.
» non acceptées.	5 pCt.
Avances sur dépôts d'effets publics ou d'autres valeurs garanties par des États.	5 pCt.
Dépôts des communes ou d'autres établissements publics	4 pCt.
Dépôts des particuliers avec faculté de retrait après 3 jours de préavis	3 pCt.
id. id. id. id. après 6 mois de préavis	4 pCt.